Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURNEFEUILLE

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024 A 14H00

DELIBERATION N° 2024-37

Nature 7.10

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Cathy GUTH, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Maria VENANCIO ; Messieurs Pierre CASELLAS, David MARTINEZ, Gilbert ALLIENNE.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Corinne GINER à Madame Maryline RIEU, Madame Elisabeth TOURNEIX-PALLME à Monsieur David MARTINEZ, Madame Dominique DUPOUY à Madame Elisabeth HUSSON-BARNIER.

Etaient absents ou excusés : Monsieur Dominique FOUCHIER ; Mesdames Christiane BOURG, Nicole CASTAN.

Date de la Convocation : 4 septembre 2024

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

OBJET : TARIFS 2025 DES PRESTATIONS DIVERSES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CEVENNES »

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, présente aux membres du conseil d'administration les différents tarifs des prestations diverses (frais annexes) applicables dès le 1er janvier 2025 pour la résidence des cévennes :

Charges locatives logement de fonction :

Charges locatives logement de fonction	2024		2025	
	Tarif / jour	Equivalent Tarif / mois de 30 jours	Tarif / jour	Equivalent Tarif / mois de 30 jours
		50,00 €		50,00 €

Le montant du **dépôt de garantie** forfaitaire, selon la taille du logement, demandé lors de l'entrée dans un logement de la résidence est fixé comme suit :

Dépôt de garantie petit T2	300.00 €
Dépôt de garantie grand T2	320.00 €
Dépôt de garantie T3 (petit et grand)	450.00 €
Dépôt de garantie logement de fonction	150.00 €

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240912-DEL2024-37-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

En ce qui concerne **le Service de restauration** les tarifs sont les suivants **:**

Restauration : prix du repas	Tarif 2025
Tarifs résident	
Repas du midi	8,34 €
Repas du soir complet (livré au logement)	5,99 €
Repas du soir allégé (livré au logement)	4,25 €
Repas festif	14,00 €
Repas festif supérieur	16,00 €
Apéritif dinatoire	12,00 €
Tarifs non résident	
Repas du midi	12,00 €
Repas du soir complet	8,70 €
Repas du soir allégé	6,50 €
Repas midi week-end	15,00 €
Repas soir complet week-end	9,00 €
Repas soir allégé week-end	6,70 €
Repas festivités ou jours fériés	19,00 €

Les tarifs des **prestations diverses** :

Prestations diverses	Tarif 2025
Photocopies A4/A3	0,25 € / 0,35 €
Portage de plateau repas midi en appartement (hors maladie)	1,50 €
Aide au petit-déjeuner	2,50 €
Prestation lingerie (linge lavé, plié, repassé) pour résidents des cévennes et agent des résidences, prix au kilo	6,40 €
Boissons	
Bière (25cl)	2,70 €
Cidre (75cl)	6,50 €
Champagne (75cl)	30,00 €
Apéritif au verre	3,15 €

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration :**

- **APPROUVE** la mise en application des tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2025.

Résultat du vote :
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240912-DEL2024-37-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240912-DEL2024-37-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20240912-DEL2024-37-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024